

## Semaine Sécurité du Patient et l'Identifiant Numérique de Santé (INS)

La crise COVID-19 a mis un terme à la **Semaine Nationale de la Sécurité du Patient** qui aurait dû se dérouler du 26 novembre 2020 au 30 novembre 2020. Cet événement annuel a pour objectif de sensibiliser le grand public et les professionnels aux enjeux de la **sécurité des soins** et de favoriser un **dialogue** entre les **usagers**, les **patients** et les **professionnels de santé**. Cette année, la thématique initialement prévue s'articulait autour de **l'Identitovigilance**, préalable essentiel à la qualité et à la sécurité des soins. Des actions de communications ponctuelles auront cependant lieu, au sein de quelques établissements et des structures médicales et médico-sociales, sur nos territoires.

### **L'Identitovigilance qu'est-ce que c'est ?**

L'Identitovigilance rassemble des outils destinés à fiabiliser l'identification des usagers et le référencement de leurs données de santé. Elle nécessite le respect de règles de bonnes pratiques et concerne aussi bien la prévention que le traitement des erreurs rencontrées dans ce domaine. C'est dans cette perspective que s'inscrit **l'Identifiant National de Santé (INS)**

### **Qu'est-ce que l'INS?**

L'identifiant national de santé (INS) est l'un des projets socles de la feuille de route du virage numérique de « **Ma santé 2022** ». En phase de test tout au long de l'année 2020, la généralisation de l'INS à tous les acteurs de santé et leurs éditeurs est prévue dès janvier 2021. Soit Demain.

### **Pourquoi ?**

Entre l'identité officielle de l'état civil, celle employée dans la vie de tous les jours et celle qui figure sur les documents d'assurance maladie, il y a parfois des différences qui expliquent qu'un même patient puisse être identifié différemment par chacun des multiples acteurs de son parcours de santé. Faute d'appliquer des règles communes d'identification, il est **impossible de garantir la qualité** des informations médicales partagées sur le patient ni, par conséquent, la sécurité de sa prise en charge.

### **A quoi sert-il ?**



- Il permet de référencer les données en santé de chacun afin d'éviter des erreurs d'identification des personnes prises en charge.
- Il permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé.
- Il contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins.

En **structure hospitalière**, en ville chez les professionnels de santé **libéraux** (Auxiliaires médicaux, chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, médecins spécialistes, pharmaciens, sages-femmes, et en **structure médico-sociale** (EHPAD, structure d'accueil sociale, etc.) Acteurs du médico-social

## Y a-t-il des liens entre l'INS et l'Assurance maladie pour la gestion des droits d'assurance maladie ?

Aucun !

### Quelle différence avec le numéro de sécurité sociale ?



Le numéro de sécurité sociale, aussi appelé numéro INSEE ou NIR, correspond au numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Composé de 15 chiffres, il est attribué lors de l'inscription au RNIPP de toutes les personnes nées en France et des étrangers qui viennent y travailler. Ce numéro sera maintenu.

### A quoi ressemble l'INS ?

L'INS **va plus loin**. Il provient des bases nationales de référence et comprend l'ensemble des informations numériques renvoyées par le téléservice INSi. Mais il n'est pas non plus qu'un seul identifiant numérique. Aussi convient-il de parler d'identité INS. Les éléments qui caractérisent une « identité INS » sont appelés des « traits ». Dans le cadre de l'Identitovigilance, on distingue :

- Les **traits stricts** qui déterminent l'identité officielle d'un usager de la santé : nom de naissance, date de naissance, sexe, premier prénom et autres prénoms de l'état civil, lieu de naissance, et pour les usagers immatriculés sur les bases nationales de l'INSEE, le matricule INS correspondant au NIR
- Les **traits complémentaires** qui précisent des données complémentaires comme : le nom et le prénom utilisés dans la vie de tous les jours, la commune de naissance, les coordonnées et numéro de téléphones utiles (usager, personne de confiance, médecin traitant...), etc.

### Quels acteurs peuvent utiliser l'identité INS pour référencer les données de santé ?

Seuls les acteurs de la santé et du médico-social concourant à la prise en charge de l'usager, au suivi médicosocial de la personne ou menant des actions de prévention sont tenus d'utiliser l'identité INS. Ils peuvent recourir à un tiers en qualité de sous-traitant au sens de la loi Informatique et Libertés pour la mise en œuvre de cette obligation.

### Quel accompagnement pour la mise en place de l'INS ?

La mise en place et la bonne utilisation de l'INS implique une sensibilisation générale au projet, et une réflexion collective sur la manière de l'intégrer. En Nouvelle Aquitaine, un groupe de travail sur l'Identitovigilance a été constitué en 2017. Il a rassemblé des représentants : d'établissements de santé publics et privés, d'établissements médicosociaux, de médecins libéraux, d'usagers, de l'établissement français du sang et de l'agence régionale de santé (ARS). Sa première mission a été de formaliser, en juin 2017, le Référentiel de **bonnes pratiques** en matière d'Identitovigilance en Nouvelle Aquitaine. Une communication de la part de l'Agence Nationale du Numérique en direction des usagers doit voir le jour. Nous l'attendons et surveillons cela de près !

## Votre délégation France-Assos-Nouvelle Aquitaine s'implique...



France Assos Santé-NA s'implique aux côtés de la CRIV qui est la Cellule Régionale d'Identitovigilance une instance opérationnelle qui conduit les actions pour améliorer les bonnes pratiques d'identification. France Assos Santé NA va s'insérer dans une dynamique de suivi au plus près de leurs actions. Nous suivons de près l'avancement du projet INS, et une campagne de communication verra ensuite le jour pour vous informer des retours et des actions à venir. Une formation en e-learning de format court (20 min) en direction des usagers de santé, de représentants d'usagers et associations pourrait d'ailleurs voir le jour. Enfin, France Assos santé NA, prévoit la conception et l'élaboration d'une action de communication (vidéo) relative à l'Identitovigilance et à l'INS.

Pour aller plus loin : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/lidentitovigilance-au-coeur-de-la-securite-des-soins>

**Sonia Purgues, Chargée de missions Santé France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine**

### **Vos contacts**

#### **Pôle Administratif, Comptabilité et Finances Nouvelle-Aquitaine**

1, rue Pablo Néruda - 33 140 Villenave d'Ornon - **05 56 93 05 92**

#### **Pôle Formation et Communication Nouvelle-Aquitaine**

4, avenue de la Révolution - 87000 Limoges - **05 55 09 59 98**